

## L'AMAP "les Choucas gourmands"

### SAISON 2015

- Complète du 09 janvier au 18 septembre

Soit 19 distributions, toutes les 2 semaines

- Réduite du 30 mai au 18 septembre

Soit 9 distributions, toutes les 2 semaines

Distribution chaque vendredi de 17H00 à 19H00

chez Yann PIERREL :

3 chemins des bruyères THIEFOSSE



Et

le producteur : **Ludivyne et Marc BAUDREY**

G.A.E.C. Bergerie de la colline

88160 FRESSE SUR MOSELLE

03-29-25-30-93

## CONTRAT pour 1 panier toutes les 2 semaines

NOM de l'adhérent : .....

Demeurant : .....

Tél : ..... Mobile : ..... Email : .....@ .....

### ENGAGEMENT DU PRODUCTEUR

Je m'engage à :

- produire des fromages selon des modes de production de l'agriculture biologique en accord avec la Charte des Amap ci-jointe.
- fournir aux abonnés un panier de fromage toutes les deux semaines.
- informer sur le fonctionnement de la ferme ainsi que des événements liés à la production.
- accueillir les groupes de consomm-acteurs pour les visites.

### ENGAGEMENT DU CONSOMM-ACTEUR ADHERENT

- Je m'engage pour une saison à chercher mes fromages ou à les faire retirer par un tiers
- J'adhère au principe de l'Amap et suis tenu au courant régulièrement de l'évolution de la production.
- Je suis conscient de partager les risques (maladies...) et contribue ainsi à être solidaire du producteur.
- ***je rends l'ensemble des pots en verre au producteur.***

### CONDITIONS DE REGLEMENT DU CONSOMMATEUR ADHERENT

Nombre de Fromages frais (*2,50€)	Nombre de Fromages variés (*5€)	Nombre de Yaourts (*2,50€)	TOTAL

**Saison complète** (soit 19 distributions)

**Saison réduite** (soit 9 distributions)

Entourer l'option choisie

<b>Prix total de la saison :</b>	
<b>Nombre de chèque (1, 2 ou 3) :</b>	<b>Montant du chèque :</b>
<b>Dates d'encaissement</b>	<b>09 Janvier 2015 30 mai 2015 24 juillet 2015</b>

- tous datés du 02 janvier 2015. L'ensemble des chèques sera collecté au plus tard le 02 janvier 2015 pour la saison complète et le 30 mai 2015 pour la saison réduite par la trésorière.

Fait à ..... le .....

Le producteur : Ludivyne et Marc BAUDREY

L'adhérent : .....